

**Arrêté n° 2022-116
RELATIF AUX RESULTATS**

**ELECTIONS PARTIELLES
Commission de la recherche**

**Du mardi 31 mai 2022
au mercredi 1^{er} juin 2022**

Collège des usagers

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n°2022-91 du 7 avril 2022 relatif aux élections partielles d'un représentant des usagers dans le secteur des sciences et technologies à la Commission de la recherche organisées à distance par voie électronique ;

Vu l'arrêté n° 2022-104 du 16 mai 2022 relatif aux candidats aux élections partielles d'un représentant des usagers dans le secteur des sciences et technologies à la Commission recherche ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du mercredi 1^{er} juin 2022 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du jeudi 2 juin 2022.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Commission de la recherche

Sont élus représentants des usagers à la Commission de la recherche :

Secteur des sciences et technologies

Titulaire :

M. Corentin BEHUET

Suppléant :

M. Bryan GARREAU

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université
Christian Roblédo

Signé le 03 juin 2022

Mis en ligne le 03 juin 2022